

GOUVERNANCE

ACTIONNARIAT

Oppidea est une société d'économie mixte (SEM) qui répond des dispositions relatives aux sociétés anonymes. Son capital social, d'un montant de 14 874 360 €, se répartit de la manière suivante :

COLLECTIVITÉS	%	BAILLEURS ET ACTEURS DU LOGEMENT	
TOULOUSE MÉTROPOLE	51,03 %	PROMOLOGIS	1,17 %
VILLE DE BLAGNAC	5,00 %	ACTION LOGEMENT IMMOBILIER	0,97 %
VILLE DE COLOMIERS	5,00 %	LA CITÉ JARDINS	0,49 %
VILLE DE TOULOUSE	5,00 %	TOULOUSE MÉTROPOLE HABITAT	0,03 %
		SA LES CHALETs	0,02 %
BANQUES		AUTRES	%
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	13,96 %	SAFIDI (GROUPE EDF)	1,65 %
SOREPAR / CAISSE D'ÉPARGNE	5,05 %	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE TOULOUSE	1,00 %
DEXIA CRÉDIT LOCAL	4,44 %	SA BRIEFER	0,05 %
CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE	2,54 %	EADS AIRBUS FRANCE	0,03 %
BANQUE POPULAIRE OCCITANE	2,5 %	SUCCESSION DE M. EDOUARD CASTEL	0,025 %
FRANPART (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE)	0,02 %	ETS CROS FRÈRES	0,017 %
		M. JEAN ROSAPELLEY (HÉRITIERS)	0,0028 %
		CAPITAL SOCIAL	100%

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'administration d'Oppidea au 30 juin 2022.

COLLEGE PUBLIC	REPRÉSENTANTS
TOULOUSE MÉTROPOLE	Madame Annette LAIGNEAU (présidente) Monsieur Joseph CARLES (vice-président) Monsieur Gaëtan COGNARD (vice-président) Monsieur Robert MEDINA (vice-président) Monsieur François CHOLLET Monsieur Serge JOP Monsieur Jean-Michel LATTES Monsieur Michel ROUGE Madame Karine TRAVAL-MICHELET
VILLE DE TOULOUSE	Monsieur Bertrand SERP
VILLE DE BLAGNAC	Madame Danielle PEREZ
VILLE DE COLOMIERS	Madame Laurence CASALIS
COLLEGE PRIVÉ	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Madame Caroline CARTALLIER
SOREPAR / CAISSE D'ÉPARGNE	Monsieur Christophe LE PAPE
CCIT	Monsieur Patrick LAFFORGUE
CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE	Monsieur Nicolas LANGEVIN
TOULOUSE MÉTROPOLE HABITAT représentant les bailleurs sociaux actionnaires	Monsieur Luc LAVENTURE
CENSEURS	
SAFIDI (Groupe EDF)	Madame Florence ALBOUY-DAVID
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Monsieur Olivier LIVROZET
BANQUE POPULAIRE OCCITANE	Madame Marie-Cécile CHOLET